



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

ordre professionnel

Question écrite n° 8081

Texte de la question

M. Nicolas Dhuicq attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les inquiétudes légitimes exprimées par l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes concernant un projet du Gouvernement visant à rendre facultative l'adhésion à cet ordre. Créé en 2006, l'ordre des kinésithérapeutes a su s'imposer comme une structure de régulation de la profession et un interlocuteur de proximité privilégié pour les pouvoirs publics ainsi que pour les professionnels. L'ordre est composé de 123 structures au service de 72 650 masseurs-kinésithérapeutes. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui préciser ses intentions sur cette question.

Texte de la réponse

L'ordre des masseurs-kinésithérapeutes affiche une proportion de professionnels inscrits au tableau très élevée, situation liée au caractère majoritairement libéral de cette profession, et a su rencontrer l'adhésion de ceux qui la composent. Il n'y a donc pas lieu de rendre facultative l'adhésion à l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes. En revanche, parmi les ordres existants, celui des infirmiers revêt des particularités indéniables. Les conditions de sa création, les modalités d'exercice des infirmiers, en grande majorité salariés, qui rejettent en masse l'instance ordinaire mise en place, les difficultés récurrentes lors de sa mise en place, puis de sa gestion, ont amené la ministre des affaires sociales et de la santé à proposer que l'adhésion à cet ordre soit rendue facultative.

Données clés

Auteur : [M. Nicolas Dhuicq](#)

Circonscription : Aube (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8081

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 octobre 2012](#), page 5811

Réponse publiée au JO le : [25 décembre 2012](#), page 7753